

Communiqué de l'IFV Résidus de produits phytopharmaceutiques : pas de risque pour la santé du consommateur et la qualité du vin

Contexte réglementaire

La présence de résidus de produits phytopharmaceutiques dans le raisin et le vin est strictement encadrée au niveau réglementaire. Avant la mise sur le marché, les produits phytopharmaceutiques font l'objet d'une évaluation des risques tant au niveau communautaire que national (directive 91/414/CEE). Après la mise sur le marché, les cultures, comme la vigne font l'objet de contrôles par les pouvoirs publics. Un des moyens d'assurer la qualité sanitaire des aliments et de garantir la sécurité des consommateurs, consiste à fixer pour tous les produits agricoles des Limites Maximales de Résidus ou LMR. Les niveaux de consommation et des LMR définies pour chaque produit alimentaire sont pris en compte afin de s'assurer que la Dose Journalière Acceptable (DJA) de substance active n'est pas dépassée par le consommateur. Pour le moment, et en ce qui concerne la vigne, les LMR ne sont fixées réglementairement que pour le raisin. Toutefois, lors de la procédure de fixation des LMR sur raisin, le transfert dans le vin est pris en compte afin de s'assurer que l'usage de la substance active est compatible avec la santé du consommateur. A partir de 2008, les LMR sont fixées au niveau communautaire et communes à l'ensemble des pays de l'Union Européenne (règlement 396/2005).

Pas de risque pour le consommateur

Les différentes études menées d'une part par la DGAL et l'IFV et d'autre part par l'organisation PAN permettent de dresser un état des lieux sur « la situation résidus dans les vins en France » plutôt rassurant et satisfaisant. Toutes font le même constat : les niveaux de résidus mesurés dans les vins sont très faibles (de l'ordre de quelques dizaines à quelques centaines de microgrammes par litre) et concernent peu de molécules. **Remarquons que les teneurs décelées dans les vins sont nettement inférieures aux LMR Européennes raisin publiées au journal officiel de l'U.E. ainsi qu'aux propositions de LMR qui avaient été faites pour le vin. Elles ne risquent pas d'entraîner de dépassement de la DJA (1). Il est difficile de vouloir comparer ces valeurs à la limite de 0.1 µg/l fixée pour l'eau potable, car cette valeur correspond avant tout à une limite analytique, qui ne prend pas en compte la toxicité des molécules.** Sur la base des données scientifiques actuelles, elles ne présentent donc pas de risque pour la santé du consommateur.

Ce que fait la filière

➤ Proposition de LMR Vins à l'OIV

Une étude coordonnée par l'Institut Français de la Vigne et du Vin, de 1999 à 2001, a permis en 2003, de faire des propositions de LMR dans les vins à l'OIV (Organisation Internationale

de la Vigne et du Vin). 362 analyses ont été réalisées sur raisin et vin. Sur les 32 molécules étudiées, 13 sont décelées dans les vins à des niveaux variables selon les régions étudiées. Les teneurs moyennes retrouvées dans les vins, sont toutes inférieures aux LMR proposées (ces dernières étant très inférieures aux LMR raisin), dans la mesure où les doses et les délais avant récolte sont respectés.

➤ Réduction de 50 % des intrants phytosanitaires

La filière viticole adhère à l'objectif fixé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement d'une diminution du recours aux produits agropharmaceutiques de 50% dans les 10 prochaines années. Les programmes de recherche sur les alternatives à la protection phytosanitaire sont en cours, que ce soit au niveau fondamental (INRA, Universités) ou au niveau appliqué (IFV). La filière se prononce de façon volontariste en faveur d'une protection intégrée du vignoble, respectueuse de l'homme, de l'Environnement et du vin.

Résultats du plan de surveillance DGAL/SDQPV

D'après le plan de surveillance des résidus en viticulture de la Direction Générale de l'Alimentation portant sur les campagnes viticoles de 1990 à 2003, les LMR sont respectées dans la quasi-totalité des situations et les dépassements sont l'exception. Ainsi, sur un total de 2298 analyses de raisin, seuls 7 résultats se sont révélés supérieurs aux LMR raisins, ce qui représente moins de 0,3% de résultats non conformes. Aucun résidu n'est détecté dans près de 50% des analyses. Dans les vins (1172 analyses effectuées), seul un tiers des molécules étudiées sont retrouvées, le plus souvent à des teneurs faibles, nettement inférieures à celles observées sur raisin. Pour ces molécules, les taux de transfert raisin / vin sont le plus souvent de l'ordre de 10 à 50% (exception faite des benzimidazoles et du fosétyl-AI).

Résultats de l'étude PAN sur les vins européens

Les résultats d'une étude sur 40 vins européens dont 34 vins traditionnels et 6 vins « bio » ont été présentés le 26 mars 2008 par l'organisation Pesticide Action Network, lors d'une conférence de presse au Parlement Européen à Bruxelles.

10 bouteilles de vins français conventionnels ont été analysées lors de cette étude, montrant la détection de certaines molécules phytosanitaires à des teneurs très faibles, et très inférieures aux LMR vin.

Les résultats de cette étude sont comparés dans le tableau ci-dessous, avec les résultats de l'étude menée pendant 3 ans par l'IFV dans le cadre de la proposition de LMR à l'OIV en 2003 ainsi qu'avec les résultats de l'enquête DGAL menée pendant 14 ans au plan national.

Globalement, les teneurs observées dans les 10 vins français de l'étude PAN sont inférieures aux teneurs moyennes décelées dans les études antérieures françaises de la DGAL et de l'IFV. C'est sans doute le résultat de la préconisation des bonnes pratiques agricoles et de la protection intégrée faite en amont par les techniciens viticoles depuis quelques années.

La consommation des produits agropharmaceutiques a d'ailleurs déjà diminué en viticulture depuis 10 ans.

Dans tous les cas les niveaux maximum de résidus retrouvés dans l'étude PAN sont de 20 à 5000 fois inférieurs aux LMR fixées dans le raisin. (*)

Molécules détectées dans les vins français de l'étude PAN	Teneurs retrouvées en mg/l Etude PAN	Teneur moyenne détectée dans les vins en mg/l étude IFV-LMR	Teneur moyenne détectée dans les vins en mg/l enquête DGAL	LMR vin proposée à l'OIV en mg/l	LMR * France raisin de cuve en mg/l (*)
azoxystrobine	0,0031 à 0,00132	0,110	0,030	1,0	2,0
carbendazime	<0,001 à 0,0036	-	0,100	2,0	0,5
cyprodinil	<0,001 à 0,0068	0,040	0,020	0,2	5,0
dimétomorphe	0,0029 à 0,055	0,160	0,060	1,0	3,0
fénhexamide	traces	0,200	0,150	1,0	5,0
fludioxonil	0,0013 à 0,0022	0,040	0,025	0,5	0,5
iprodione	0,0101 à 0,140	-	0,160	2,0	10,0
procymidone	<0,001 à 0,110	0,045	0,190 (vin rouge) 0,070 (vin blanc)	2,0	5,0
pyriméthanil	0,0013 à 0,2338	0,390	0,250	1,0	5,0

* : Publiée dans le règlement 149/2008/CE du 29 janvier 2008 et applicable au 1^{er} septembre 2008

- (1) Exemple pour le pyriméthanil : la DJA est de 0.2 mg/kg de poids corporel/jour soit pour un homme de 60 kg 12 mg de pyriméthanil acceptable par jour.
Pour une consommation de 0.4 L d'un vin contenant la valeur maximale retrouvée dans l'étude PAN de 233.8 µg /l de pyriméthanil cela correspond à un apport journalier de 93.52 µg de pyriméthanil soit 7.8 % de la DJA.